

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

N°51-2023

Date de convocation :
26/10/2023

Date d'affichage :
09/11/2023

**Nombre de conseillers en
exercices :** 11

**Nombre de conseillers qui
ont délibéré :** 08

Nombre de pouvoirs : 03

Pour : 11
Contre : 00
Abstention : 00

Objet : Demande de
subvention
départementale Fonds
d'appui aux communes
Accessibilité bloc cuisine
salle des Fêtes

**Certifié exécutoire
compte tenu de :**
Sa transmission en
Préfecture le :

Et de sa publication le :

Le Maire

L'an deux mille vingt-trois, le six novembre à 18h05, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.

Étaient présents :

M. le Maire, SINOQUET Régis,

M. le 1^{er} adjoint, CLÉRÉ Denis,

Mme la 2^{ème} adjointe, LEGROS Alexandra,

Élus : Monsieur VAN LAECKEN Patrick, et Mesdames MEULIN Maryline, LEROY- LONGUET Marie-Pierre, Mme KIENZEL Delphine et SINOQUET Valérie.

Étaient absents excusés : M. LEULIER Jean-Paul (donne pouvoir à Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre), M. LEGRIS Cyril (donne pouvoir à M. SINOQUET Régis), M. BOULET Bernard (donne pouvoir à Mme MEULIN Maryline)

Mme KIENZEL Delphine rejoint le Conseil municipal à 18h38.

Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre est désignée secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE FONDS D'APPUI AUX COMMUNES – ACCESSIBILITÉ BLOC CUISINE SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de rénovation du bloc cuisine de la salle des fêtes pour permettre l'accessibilité de celui-ci aux personnes à mobilité réduite.

Le montant des travaux est estimé à 12 302,83 € HT

Correspondant au devis présenté par

L'entreprise SAS ECO'TRAVAUX pour 12 302,83 € HT soit 14 763,40€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide du département au titre du Fonds d'appuis aux communes et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention Conseil Départemental de la Somme ;

Fonds d'appui aux communes 2022-2024 « La mise aux normes accessibilité/handicap des bâtiments, espaces publics et espaces » : **40%**

12 302,83€ x 40% = 4 921,12 €

- Subvention État DETR : **35%**

12 302,83€ x 35% = 4 305,99 €

Total subvention : 9 227,11€

Part revenant au maître d'ouvrage (dont TVA)

- Fonds propre : 5 536,29€ (dont TVA 2 460,57€)

Pour extrait conforme,
Le Maire, Régis SINOQUET

